



## Retards sur paiements de salaires

Par **Benji68**, le **25/09/2009** à **19:10**

Bonsoir,

Je suis salarié d'une Sàrl employant 9 personnes.

Depuis presque deux ans, nous sommes en très grosse difficulté financière, et des retards sur le paiement de nos salaires se sont imposés (enfin... nous ont été imposés...).

Avant toute chose, je tiens à préciser que pour le moment, je ne compte pas saisir les prud'hommes. je cherche seulement des réponses à certaines questions que je me pose. En effet, je crains de plus en plus que ma boite finisse par fermer pour cessation de paiement, et j'aimerais être armé pour récupérer mes salaires si cela devait arriver.

En ce moment, je n'ai reçu qu'un acompte représentant environ la moitié de mon salaire de juin. Je n'ai pas reçu mon salaire de juillet, ni celui d'août, et bientôt il me manquera aussi mon salaire de septembre.

En cas de fermeture de la boite, le fond de garantie des salaires prendra-t-il la relève pour me payer mes salaires? Si oui, la procédure est-elle longue? La totalité de mes salaires me seront-ils versés?

De plus, mon employeur ne fournit les bulletins de paie qu'à partir du moment où les salaires sont versés (autrement dit, je n'ai pas mes bulletins de salaire de juin, juillet et août). Cela est-il normal? N'est-il pas tenu de nous les donner chaque moi, même si le salaire n'a pas été versé?

Pour terminer, je commence à être fatigué de la situation. Je suis donc à la recherche d'un nouvel emploi.

Si jamais je trouve un poste demandant une disponibilité immédiate, puis-je mettre en avant

une rupture de contrat pour non versement des salaires (afin d'éviter la période de pré-avis de 3 mois)? Si oui, comment procéder? Faut-il passer par les prud'hommes, où est-il possible de le faire à l'amiable avec mon employeur actuel?

D'avance merci pour vos éventuelles réponses.

Cordialement,

Benjamin